

CSAS SCL du 3 mai 2023 Pour qui sonne le glas ?

Ce premier comité social d'administration spécial (CSAS) de l'histoire de SCL n'annonçait pas vraiment des jours meilleurs. La réorganisation du service, et la volonté de l'Unité de direction (UD) de fermer au moins un labo, est relancée après le coup d'arrêt liée au Covid. Un GT consacré à l'avenir du service se tiendra fin mai ou début juin, la perspective de la fermeture d'un ou plusieurs laboratoires devant être tranché avant la fin de l'année.

De nombreuses inconnues demeurent quant aux futures missions, entre maintien ou pas des analyses SSA (Sécurité sanitaires des aliments, missions transférées de la DGCCRF à la DGAL), et si les investissements atteignent un niveau jamais vu jusque-là, les effectifs restent en berne et la charge de travail atteint des sommets.

Rare bonne nouvelle pour les collègues : l'UD a obtenu confirmation de la revalorisation de l'IFSE, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Discours de la méthode...

Le Chef du SCL a introduit les travaux du CSAS en faisant un bref historique de la réorganisation du SCL. Celle-ci devait initialement reposer sur un audit du Conseil Général de l'Economie (CGE), à qui il était demandé un rapport faisant l'état des lieux sur lequel devaient se construire les travaux de réorganisation.

Le rapport a bien validé le schéma d'un laboratoire (ou réseau de laboratoires) d'Etat exerçant ses missions au profit de ses Directions de Rattachement (DR) voire d'autres administrations, abandonnant l'idée d'ouverture du SCL au privé.

Le SCL est considéré comme un seul laboratoire au sens générique de capacité de labos mise à disposition de l'Etat (c'est-à-dire pas un site unique) ce que démontre le numéro d'accréditation unique (hors Marseille pour la métrologie).

Schéma d'emploi 2023 et exécution du budget 2022

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023 (en LFI)
Fonctionnement hors matériels (T3)	5 629 818,20	7 402 918,67	4 497 128,28	6 328 160,01	6 097 693,88	6 213 588,98
Total matériels	2 096 737,87	1 034 457,02	2 468 268,87	923 665,84	1 352 154,23	1272383,02
dont matériels amortissables (T5)	1 319 817,43	424 489 ,87	2 049 208,63	457 725,01	1 081 809,59	1 000 000,00
dont matériels non amortissables (T3)	776 920,44	609 967,15	419 060,24	465 940,83	270 344,64	272 383,02
Consommation HT2	7 726 556,07	8 437 375,69	6 965 397,15	7 251 825,85	7 449 848,11	7 485 972,00
Masse salariale (T2)	28 273 032,66	27 858 984,37	27 522 087,46	27 051 368,45	27 770 683,44	28 000 000,00
Total dépenses	35 999 588,73	36 296 360,06	34 487 484,61	34 303 194,30	35 220 531,55	35 485 972,00
ETPT consommés	393,14	386,81	378,93	370,52	367,54	
PEA	404	393	382	374		
Apprenti	4	3	2	1,25	2	2
Schéma emploi	-1	-2	-5	-7	+5	0

Effectifs

Alors que **solidaires** demandait dans ses remarques préalables des recrutements permettant d'effectuer l'ensemble des missions du SCL en respectant les conditions de travail des collègues, l'UD a reconnu une situation tendue sur les effectifs.

Pour 2022, le schéma d'emploi n'a pas été respecté, avec un début à 0 et une fin d'année à +5, avec un pic entre les 2 (et beaucoup de recrutements contractuels, plus de 30 entre 1^{er} janvier et 30 novembre, dont une dizaine sont restés pour le tuilage) même si sur le terrain cela ne s'est pas forcément fait sentir !

Le Chef du SCL a déclaré qu'il fallait du personnel pour utiliser les nouvelles machines ... et les autres aussi, est-on tenté d'ajouter à **solidaires**. L'UD reconnaît en effet que l'activité a atteint un pic depuis l'après-Covid, mais nuance son propos en mettant en avant un décalage entre le ressenti et la réalité selon les labos... tout en ne documentant pas cet argument, qui relèverait plutôt de la formation spécialisée. **solidaires** attend les arguments de l'UD avec impatience !

Crédits

L'UD se félicite d'une année 2022 exceptionnelle en termes d'investissements, un cap qui va être poursuivi en 2023. Alors que le taux de vétusté était très important, en 2022 le SCL a investi 2 fois plus qu'il a amorti, ça va continuer cette année et l'année prochaine.

Le tableau ci-dessus ne reprend que les crédits sur programme 218 (Hors rétablissements de crédits, attributions de produits, abondements liés à la MILDECA ou à l'IFECD) :

- Programme 723 : 400 à 500 000 € par an pour l'entretien des bâtiments.
- MILDECA : en 2022 1,6 millions issus de l'enveloppe douane pour acheter du matériel, en 2023 presque 700 000 € (la totalité de ce que l'UD a demandé à la douane)
- IFECD 1 : achat de matériel sur la période 2022-2024, en attendant une enveloppe pour l'IFECD 2 à partir de 2025 (l'UD a déjà ciblé Rennes et Montpellier) soit 14 millions d'euros au total.

Les investissements vont bénéficier aux labos qui ont des compétences stups pour MILDECA, et pour IFECD pas plus de 5 bénéficiaires là-aussi pour des compétences douanières. A noter que l'IFECD 2 ne concernera pas obligatoirement les mêmes établissements que l'IFECD 1.

A la demande de **solidaires** de ne pas oublier les autres labos sous peine de voir se mettre en place un SCL à 2 vitesses, le Chef du SCL a expliqué que cela permettait de dégager en priorité des crédits 218 pour les autres labos.

Transfert des activités à la DGAL

Pour mémoire, ce transfert a donné lieu à constitution de plusieurs GT, dont plusieurs concernent le SCL : GT SI, GT protocole, et GT dédié spécifiquement au SCL (lequel ne s'était pas réuni depuis plus de 2 mois avant la réunion du vendredi 5 mai).

A la demande de **solidaires** sur l'échéance de la période transitoire, pendant laquelle le SCL a la garantie d'analyser les échantillons prélevés par la DGAL (ou plutôt par ses sous-traitants), l'UD se déclare incapable de répondre (ce serait 2023-2024 mais peut-être plus) mais promet que la DGAL est très intéressée par le SCL, pour la SSA mais pas que. Conséquence, la DGAL veut être associée à la gouvernance. Une perspective qui inquiète **solidaires**, vu le sort que la DGAL a précédemment réservé aux laboratoires départementaux d'analyse (LDA).

La question du financement des analyses SSA n'est toujours pas réglée à ce jour, même si l'UD promet un soutien très fort du secrétariat général de Bercy (SG). L'UD a par ailleurs demandé 2 millions d'euros pour réorganiser le service.

Hors SSA, les DGR et tout particulièrement la DGCCRF ont travaillé sur leurs besoins analytiques à venir notamment sur les Produits Industriels, afin de compenser l'éventuelle perte des analyses SSA. Une réunion était prévue le 4 mai avec la CCRF pour affiner le besoin de financement complémentaire en fonction de l'évolution de l'activité, et abonder les crédits du SCL à hauteur des besoins complémentaires.

Chantiers relatifs à la réorganisation du service

Gouvernance du SCL

3 options sont sur la table :

- Le statu quo. Si on a des ambitions pour le service ce n'est pas la meilleure solution, dicit le chef du SCL.
- Le SCL réintègre une des 2 DG de rattachement et récupère des crédits de l'autre DG.
- Le SCL gagne en autonomie, en devenant un établissement public ou un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Le Chef du SCL n'a pas caché qu'il souhaitait une évolution car il n'était pas satisfait de la gouvernance actuelle, dans laquelle les moyens confiés par le SG sont encadrés, alors que l'activité confiée par les DR ne l'était pas.

L'avenir du service serait également lié à l'ouverture vers d'autres administrations. Le SCL pourrait ainsi être agréé dans le Code du travail, pour l'Inspection du travail.

Autre point qui pourrait évoluer, la présence de la DGAL dans la gouvernance avec les 2 autres DGR. Pour **solidaires**, l'arrivée de la DGAL dans la gouvernance signifierait une évolution vers plus d'autonomie, mais aussi vers une transformation en simple prestataire de service, qui fait des analyses au coût le plus bas. Or, le schéma actuel avec un lien fort avec les DR et des missions variées (analyses, appui technique et scientifique, développement et coopération) permet un travail de qualité, riche et motivant.

Réorganisation du service

Les travaux sur la gouvernance n'ont pas encore commencé, le SCL étant tributaire de l'évolution du dossier SSA. Ceux sur l'organisation ont débuté, autour de 3 tâches :

- La politique scientifique du service.
- L'organisation scientifique du SCL ; avec 3 sous-groupes de travail prévus (Organisation, Sous-traitance et Internalisation).
- Les fonctions supports (AFI et RHU). Nouveauté, l'idée ne serait pas de centraliser à Paris. L'UD compte par ailleurs beaucoup sur le développement du recours aux marchés publics pour gagner en efficience.

Le Chef du SCL a relancé l'idée de la fermeture d'un ou plusieurs labos, et a annoncé que **ce point devait être tranché avant la fin de cette année. Pour lui, il est nécessaire de densifier les domaines et de resserrer le réseau**, et de revoir la répartition des domaines pour renforcer l'activité dans le domaine physique. Des ingénieurs spécialisés Physique pourraient d'ailleurs être recrutés d'ici quelques temps.

Un travail va donc être réalisé sur la fusion des domaines afin de travailler sur des hypothèses de rapprochements, sur une nouvelle ventilation mais aussi sur la structure des domaines (la viabilité des domaines à 3 agents a été interrogée par le Chef du SCL, or se poser de telles questions c'est déjà y répondre !)

Il estime personnellement qu'une fermeture est nécessaire mais ce ne serait que son opinion et non un mandat qu'il a.

En outre, des paramètres demeurent encore très incertains, que ce soit l'avenir de la SSA mais aussi les besoins des DR, y compris sur la localisation des labos et le maintien ou non de doublons.

solidaires a accepté l'idée de participer à un GT dédié à l'organisation du service, mais a renouvelé son opposition à toute fermeture, rappelant les conséquences que cela entraîne pour les collègues mais aussi la réalisation des missions ! Autant la spécialisation est un moindre mal, autant la fermeture ne se discute pas, elle se combat !

Négociations sociales

Le secrétariat général de Bercy vient de valider l'augmentation de l'IFSE des personnels de corps SCL :

- 300€ bruts par an pour les agent·es de catégorie A
- 500€ bruts par an pour les agent·es de catégories B et C.

Cette demande, supérieure au projet initial de l'UD, avait été initialement portée par **solidaires**.

L'abondement est rétroactif au 1^{er} janvier 2023, et l'UD espère qu'elle commencera à être versée sur les payes de juin.

Les négociations sociales reprendront avant l'été sur la partie carrières. Ce CSAS a toutefois été l'occasion pour **solidaires** de présenter son revendicatif à l'UD.

Formation

Le CSAS a été l'occasion de présenter :

- le bilan des formations 2022, avec une augmentation du taux de réalisation (50% en 2022 contre 30% de réalisation l'année d'avant) ;
- le plan de formation 2023. Les formations métiers demeurent les plus demandées, mais on y retrouve aussi des cours de langues ou du développement personnel. L'UD y intègre également les formations du Plan annuel de prévention ;
- le PAM, établi par le SG, de manière à accueillir les nouveaux arrivant·es, va leur permettre de resituer le SCL au sein du ministère.

Grosse nouveauté en matière de formation au SCL, la mise en place de PAC-Num, démarche interministérielle d'acculturation des agent·es au numérique, avec des questions dont le niveau de difficulté varie en fonction des résultats précédents, et qui permettrait de proposer des stages répondant aux besoins de chacun·e.

solidaires a renouvelé sa demande que l'ensemble des personnels du SCL puissent bénéficier du télétravail flottant, même en cas de missions non télétravaillables, pour pouvoir avoir le choix entre suivre les formations à distance au labo ou à domicile, selon leur choix. En espérant une évolution de l'UD sur le sujet !

Autres points abordés

Prélèvement des jours de grève

solidaires avait écrit à l'UD pour obtenir un étalement des prélèvements de jours de grève. L'UD a annoncé qu'elle appliquerait ce qui se fait au ministère, à savoir pas plus de 2 journées à la fois.

Mis en place des conseils médicaux

Les conseils médicaux remplacent à la fois les comités médicaux et les commissions de réforme depuis le 1^{er} janvier 2023.

Nouveauté dans la nouveauté, les représentant·es de personnel seront désormais élu·es (parmi la liste électorale du CSA) par le CSA. Mais les modalités pratiques des élections demeurent encore très floues, si ce n'est qu'elles doivent se tenir obligatoirement avant la fin juin !

D'après les informations que l'UD a réussi à obtenir, l'unité de direction de la Porte des Lilas serait couverte par le conseil médical ministériel mais pas les laboratoires ! Les personnels des labos dépendraient de conseils rattachés aux préfet-es, ni l'administration ni les personnels du SCL n'y participeraient...

Concours technicien·nes

Les affectations ne sont pas encore connues.

L'UD a déploré la faible sélectivité des concours de TCN, tant en externe qu'en interne. De moins en moins de candidat-es se présentent ! Un phénomène qui touche l'ensemble de la Fonction publique...

Restauration au labo de Lyon

Voilà un sujet récurrent, qui avait donné lieu à une pétition intersyndicale, pour lequel les collègues se voient imposer des solutions insatisfaisantes depuis la fermeture du restaurant conventionné Courtepaillé. Dernier rebondissement, la sandwicherie Classe-croûte (pour dire les choses simplement, c'est plus la croûte que la classe).

Pour **solidaires**, il n'y a plus de véritable possibilité de restauration collective à proximité du labo... Mais la délégation de l'Action sociale ministérielle impose néanmoins cette convention ! A défaut de possibilité de restauration collective adéquate, les collègues devraient se voir attribuer des titres-restaurants, cependant la décision ne dépend pas de l'UD mais de l'action sociale ministérielle.

Règlement intérieur du CSAS

Le règlement intérieur du CSAS a fait l'objet d'un premier examen, avant d'être soumis à la formation spécialisée (ex-CHSCT). **solidaires** a demandé un certain nombre d'améliorations par rapport au projet initial... mais l'UD attend que le RI-Type ministériel soit validé. Le RI du CSAS devrait être finalisé au prochain comité, avant l'été. Rappelons que la jurisprudence permet à une instance de se tenir valablement même en l'absence de règlement intérieur, du moment que les textes qui encadrent le fonctionnement de l'instance sont respectés.

Le PV du CTS du 15 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité. Ça a d'ailleurs été le seul vote du CSAS !